

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

22^{ème} année - N° 4130 - Mardi 24 Mai 2022 - Prix : 200 Fc

AFFAIRE FAINA :

Nowel, 15 ans, prend perpète



Palais de justice de Moroni

VACCINATION

**Déjà 31 765 enfants vaccinés
en sept jours dans les trois îles**

LIRE PAGE 3

**Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com**

Prières aux heures officielles Du 20 au 25 Mai 2022

Lever du soleil:

06h 15mn

Coucher du soleil:

117h 49mn

Fadjr : **05h 05mn**

Dhouhr : **12h 07mn**

Ansr : **15h 04mn**

Maghrib: **17h 52mn**

Incha: **19h 06mn**



SOCIÉTÉ

Bientôt un centre de rachat et récupération des déchets plastiques et cannettes à Mohéli

Dans le cadre du projet OIC (Océan Innovation Challenge) de défi de l'innovation océanique, sur les déchets plastiques et cannettes lancé en juin 2021 à Fomboni, une mission constituée du patron de l'ANGD (Agence Nationale de Gestion des Déchets) accompagné du représentant du PNUD séjournait à Mohéli. C'est dans l'objectif de voir l'état d'avancement du projet mais aussi pour une concertation, sensibilisation et plaidoyer pour la mise en œuvre effective d'un centre de rachat et de récupération de déchets plastiques et cannettes.

Le gouvernement comorien à travers l'ANGD, selon Mourad Ben Abdallah chef d'antenne de cette agence, porte une grande attention sur la gestion des déchets et ne ménage aucun effort pour atteindre les objectifs déclinés dans les programmes de développe-

ment économique et durable afin d'avoir une vie saine et meilleure. A cet effet, l'ANGD avec le PNUD comme partenaire financier ont lancé, il y a presque un an à Fomboni en présence du chef de l'État, un projet de gestion des déchets plastiques à Mohéli en vue de réduire leur impact sur l'environnement.

Plusieurs activités de ce projet, selon Moegné Ali Moegné l'expert national dudit projet ont été déjà réalisées notamment la sensibilisation de la population et l'étude même de ces déchets. Lesquelles études ont révélé que 169,44 tonnes de plastique et cannettes entrent à Mohéli chaque année. Ce projet vise à identifier des mécanismes financiers adaptables et pérennes pour l'opérationnalisation d'un centre de rachat et de récupération de déchets plastiques et cannettes afin de réduire le volume de déchets qui finissent en mer, polluant ainsi les océans et les zones d'intérêt écologique, tout en



Rachat et récupération des déchets

créant des activités économiques durables par la valorisation de ces déchets.

« Cette mission a donc rencontré les autorités de l'île afin de plaider sur l'accompagnement effectif en vue d'atteindre les résultats du projet mais également à inspecter les lieux

dédiés pour ces centres de récupération des déchets plastiques et cannettes », explique l'expert nationale du projet lors d'un point de presse tenu vendredi dernier dans les locaux de la production à Fomboni. L'on apprendra d'Issoufa Mzé, le directeur de l'ANGD que les activités de

ramassage des déchets ménagers à Fomboni sont stoppés faute d'un site approprié de décharge. « Les autorités sont en train de répertorier un site, une fois trouvé, les activités vont reprendre », promet-il.

Riwad

FORMATION PROFESSIONNELLE

Centre de formation de Djomani : Des jeunes apprenants réhabilitent le système photovoltaïque

Crée à l'initiative de la Confédération des Associations de Djomani en France, le Centre de Formation et d'Insertion Professionnelle (CFIP) de Djomani-Mboudé forme les jeunes à la maçonnerie et à l'électricité. Le CFIP a, dans les années 2016 et 2017, bénéficié d'une installation solaire. Installée lors de la construction du CFIP, cette installation a permis au centre d'avoir une autonomie en énergie et garantir l'éclairage et le fonctionnement des ateliers de formation. Mais cinq ans après son installation, le système avait besoin d'être renouvelé.

Les travaux ont été accomplis en partenariat avec l'entreprise ALLFAM TRADE, et en lien avec un enseignant en élec-



tricité du CFIP. Les travaux réalisés sous forme de chantier-école permettent non seulement de continuer à alimenter le centre en électricité, mais également de proposer une formation pratique adaptée aux apprenants de cette section électricité. Ce chantier-école qui a vu la pleine

implication des apprenants en seconde année électricité, et s'inscrit de manière transversale dans les travaux pratiques pour l'acquisition des compétences, notamment dans le cadre du module complémentaire proposé aux apprenants sur les installations photovoltaïques.

Abdou Ben Zoubeyri, le Directeur du CFIP de Djomani affirme que : « le soutien par le projet Komor Initiative à la réhabilitation de notre système photovoltaïque est important pour notre centre. Il permettra de faire fonctionner le site et réduire considérablement nos dépenses liées à l'achat du carburant et de l'électricité publique. Comme vous pouvez le constater, il s'agit d'un chantier école qui fait partie d'ailleurs de la formation pédagogique des apprenants. Il est question ici pour les apprenants d'acquérir de manière objective les compétences pratiques. »

Il faut savoir que cette activité s'inscrit dans la volonté à plus long terme du Directeur d'étendre l'installation afin d'augmenter la capacité de production d'électricité et d'assurer le fonctionnement de l'outilla-

ge électrique (foreuses, meuleuses et autres) dont le centre est déjà pourvu. Pour rappel, le projet Komor Initiative, financé par l'Agence Française de Développement (AFD) et mis en œuvre par Expertise France en partenariat avec le Ministère de l'Éducation nationale dans le cadre du plan de développement France-Comores, a pour objectif de stimuler l'accès à l'emploi des jeunes à travers la modernisation des dispositifs de formation et la structuration des dispositifs d'insertion et d'accompagnement vers l'emploi. C'est dans ce cadre que le Centre de formation et d'insertion professionnelle de Djomani développe de nouvelles approches pédagogiques avec le soutien du projet Komor Initiative.

Mmagaza

VIOL SUR MINEUR

Une fille de 12 ans a accouché à l'ASCOBEF de Mirontsy

Après avoir été violée et mise enceinte, une adolescente de 12 ans a accouché la semaine dernière sous l'assistance de deux sages-femmes. Elle est broyée par un homme influent du quartier et voisin de la famille de la petite fille.

L'heure où un club d'adolescents est mis en place au lycée de Mutsamudu pour outiller les jeunes filles à pouvoir se défendre face à ces vautours sans ailes et à ces monstres qu'on croise

partout sans les identifier qu'après avoir dévoré une faible proie, une fillette de moins de 12 ans vient de mettre au monde un bébé. Cela est le fruit d'un abus sexuel. Un viol qui cache son nom car, à notre informa-

tion « l'affaire a été gérée à l'amiable ». Le violeur et la famille de victime auraient trouvé un terrain d'entente mais les associations qui militent contre ce fléau appellent la justice à s'autosaisir de l'affaire.

Selon des membres de l'ASCOBEF, l'accouchement a eu lieu dans la semaine où la maison a eu une visite de marque à savoir l'ambassadeur de Suisse pour les

Comores basé à Madagascar. « On était dans une période où les yeux étaient briqués sur autre sujet sinon elles allaient conduire la presse à la famille pour plus des détails », explique un membre de l'ASCOBEF. Et d'ajouter que : « L'accouchement s'est bien passé. Juste, la fille-mère avait du vertige après les 30 minutes passées sur la table d'accouchement. Elle a subi

des analyses et après des heures, elle est mise en bonne état et rentra à la maison ». Selon des informations recueillies par les sages-femmes, cette fille et son bébé se portent bien à l'heure où on met sous presse cette information.

Nabil Jaffar

AFFAIRE FAINA :

Nowel, 15 ans, prend perpète

Reconnu coupable de viol et assassinat de la petite Faina, Nowel qui a tout le long du procès contesté les faits qui lui sont reprochés, est condamné à la réclusion criminelle à perpétuité. Quant à Wazir, accusé de non dénonciation de crime, la Cour d'assises pour mineur l'a condamné à 20 ans de réclusion criminelle.

Leur statut de mineurs n'a pas empêché la Cour d'assises pour mineurs de les condamner à des lourdes peines décriées par leur avocat. Hier lundi s'est

déroulé au palais de justice de Moroni le procès sur l'affaire Faina, du nom de cette fillette de cinq ans violée puis assassinée à Memboidjuu au nord de la Grande-comore au mois de mai 2021. Nowel, l'auteur du viol doublé d'assassinat, aura beau essayer de jouer l'innocent en disant n'avoir jamais mis ses pieds à Memboidjuu où le crime a eu lieu, mais il s'est fait trahir par les procès-verbaux des audiences préliminaires au cours desquelles il avait reconnu les faits. « Je n'avais avoué que sous la contrainte », insiste-t-il.

Selon ces PV lus par le procu-

reur de la République, Nowel a croisé Faina sur la route à Memboidjuu. La gamine de 5 ans lui aurait demandé de l'argent. Il l'a ramenée dans les bois et l'a déshabillée. Il l'a bâillonnée avec un tissu de moustiquaire de lit et l'a violée jusqu'à ce qu'il soit satisfait. Il a remarqué que Faina ne bougeait plus. Nowel conclut qu'elle était décédée. Mais l'examen médical réalisé après la découverte du corps indique, lui, que Faina est morte par strangulation. C'est cette version, soit dit en passant, que la justice a retenue. Pour masquer son crime, Nowel a caché le corps dans un

petit trou qu'il venait de creuser, recouvert d'une feuille de tôle sur laquelle des pierres ont été posées.

Après avoir été dénoncé et interpellé deux jours plus tard, il est revenu sur les lieux du crime accompagné des enquêteurs de la gendarmerie. C'est seulement cette séquence-ci que le mis en cause aura avouée durant le procès. « Il dissimule quelque chose. C'est évident. Et comme il n'y a pas de disposition qui l'exempte de la peine de mort parce qu'il est mineur, alors je la requis », a dit le procureur de la république qui obtiendra, au final, la réclusion cri-

minelle à perpétuité. Quant à Wazir, accusé de non dénonciation de crime, le tribunal l'a condamné à 20 ans de réclusion criminelle, soit la peine requise par le parquet. Les deux prévenus étant mineurs (15 ans tous les deux selon un avocat), l'avocat de la défense estime que cette peine est contraire à loi sur la protection des mineurs. La partie civile qui a demandé 50 millions de francs de dommage et intérêts n'a obtenu que 45 millions, dont 10 millions à titre de provision.

Andjouza Abouheir

COOPÉRATION COMORES/SNU

20,7 millions de dollars pour les Comores en 2022

Dans le cadre du renforcement de la coopération multilatérale entre les Comores et le SNU, les deux parties ont signé vendredi dernier les nouveaux Plans de Travail Annuels 2022 au ministère des affaires étrangères.

Dans le cadre de la coopération et de l'aide au développement, le Système des Nations Unies (SNU) a débloqué 14 millions USD pour les Comores dans divers secteurs. L'éducation, la santé, la lutte contre les violences basées sur le genre et la résilience face au changement climatique. Avec une enveloppe de plus de 5 millions de dollars, les secteurs de la santé et de l'éducation ont mobilisé la deuxième enveloppe de ressources, surtout dans une période où la pandémie de Covid-19 avait atteint un seuil critique. Toutefois, le domaine de l'environnement notamment les risques liés aux changements climatiques et la capacité de résilience du pays face aux risques et catastrophes ont polarisé plus

d'attention pour le SNU.

Le SNU a formé plus de 60 journalistes dans les trois îles à mieux communiquer dans le domaine de l'environnement plus particulièrement sur la communication des trois conventions de Rio. Issues du sommet de la terre de Rio en 1992, ces trois conventions (convention sur la diversité biologique, convention cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques et enfin convention des Nations-Unies sur la lutte contre la désertification) restent des références en matière de lutte contre la dégradation de l'environnement.

Au cours de son discours, le coordinateur résident du SNU François Batingaya a vanté la nouvelle dynamique de coopération impulsée par les deux parties. « Nous entamons un nouveau cycle de développement durable qui s'étend jusqu'à 2026 », avance-t-il devant l'assistance. Ce nouveau programme de coopération signé en juillet 2021, vient prendre le relais au cadre d'assistance PNUAD (Plan cadre des



Coopération SNU Comores

Nations unies pour le développement). Ce dernier a été mis en place dans le but de renforcer le niveau de coopération entre le SNU et les Etats dans l'appui aux divers programmes de développement. Un programme qui se rapprochait plus de l'assistanat qu'autre chose, dans la mesure où les objectifs du plan cadre étaient fixés par les Nations unies.

Dans le nouveau cadre de coopération, on a misé beaucoup plus sur

la latitude des Etats à définir eux-mêmes les axes et objectifs de développement. Le coordinateur résident l'a d'ailleurs rappelé dans son discours. « Cette nouvelle ère de coopération ne doit pas nous détourner d'un impératif, garder le cap sur l'horizon 2030 du Plan Comores Emergent et des objectifs mondiaux de développement durable », poursuit-il. 20,7 millions de dollars vont être consacrés à ce programme pour l'année 2022. Articulés autour de

quatre piliers, les Plans de Travail Annuels 2022 comprennent 4 volets (planète, peuple, prospérité, paix).

Le ministre des affaires étrangères Dhoahir Dhoulkamal a salué la volonté du SNU à accompagner le gouvernement comorien à la réalisation de ses objectifs de développement. « L'harmonisation du PCE avec l'agenda international 2030 qui se décline en 17 objectifs du développement durable, constitue une étape importante franchie grâce à l'esprit de partenariat resserré et engagé entre le gouvernement et le système des Nations unies », déclare-t-il.

Une façon de dire qu'aucun nuage ne plane au-dessus de la relation des deux partenaires. Et le ministre de conclure : « Les plans de travail annuels 2022 qui intègrent les 4 piliers du plan cadre, cadrent bien avec les orientations stratégiques du comité de pilotage conjoint que j'ai eu le prestige de coprésider avec le coordinateur résident ».

AS Badraoui

VACCINATION

Déjà 31 765 enfants vaccinés en sept jours dans les trois îles

La campagne de vaccination au Pfizer a débuté ce lundi 16 mai dans les trois îles pour les enfants de 12 à 17 ans. A la 7e journée, le ministère de la santé annonce la vaccination de plus de 31 000 enfants dans les trois îles. On peut noter 3560 à Mohéli, 17 269 à Anjouan et 10 921 à Ngazidja.

La campagne de vaccination a été lancée depuis le 16 mai dernier dans l'ensemble du pays. Et les résultats sont plutôt encourageants. Après 7 jours de vaccination, le ministère de la santé annonce la vaccination de 31 765 enfants dans les trois îles. Sur 8205 enfants à vacciner, l'île de Mohéli a déjà vacciné 3569 soit 43,5%, 17 269 enfants sur 53 666 soit 32,2% à Anjouan et 10 921 enfants sur 51 845 soit 21,1% à Ngazidja. « Contrairement à la vaccination du Sinopharm qu'on attendait que les gens viennent, on va vers les

enfants pour les amener à se faire vacciner », montre le Dr Soilihi Madjid, le responsable de la vaccination au ministère de la santé. Ce dernier montre qu'avant le début de la campagne, un pré-enregistrement a été fait pour connaître les enfants qui sont prêts à se faire vacciner et ceux qui ne le sont pas. « On a eu

des rencontres avec les parents mais aussi les chefs d'établissements scolaires pour échanger sur la vaccination », poursuit-il.

De son côté, la coordinatrice chargée de la vaccination explique que depuis le début de la campagne le 16 mai dernier, les équipes sur le terrain n'ont pas eu de difficultés

majeures. « Comme toute vaccination, il y a toujours des effets secondaires. Pour le Pfizer on a des effets secondaires mineurs : douleur au niveau de l'injection ou bien des maux de tête », précise le Dr Nourouhouda Youssouf.

Pour rappel, la campagne de vaccination a débuté ce lundi 16 mai dans les trois îles. Cette première cohorte va durer 25 jours et concerne les enfants de 12 à 17 ans. Et pour faire de la vaccination Pfizer une réussite totale sur le plan sanitaire et sociale, les autorités sanitaires ont convié les responsables des différentes écoles publiques et privées du pays pour une meilleure sensibilisation sur le

vaccin. Une manière de montrer l'intérêt de la vaccination Pfizer sur les enfants.

Cette vaccination se déroulera dans les milieux scolaires et dans la communauté avec le consentement parental. Trois paramètres sont à tenir compte dans cette campagne de vaccination. D'abord le pré-enregistrement de tous les enfants éligibles à la vaccination, l'avis parental et le choix des enfants. Par cette stratégie nationale les autorités sanitaires espèrent pouvoir atteindre le cap des 60% d'immunité collective recherchée.

Andjouza Abouheir



Dimanche 22 mai 2022, l'hôpital El Maarouf a enregistré un décès lié à la Covid-19. Selon la coordinatrice de la vaccination, Dr Nourouhouda Youssouf, il s'agit d'une personne âgée de 56 ans et originaire de l'île de Ngazidja. Selon toujours, à son arrivée à l'hôpital, les médecins ont constaté qu'elle était en stade finale et n'ont pas pu faire grande chose.

FONCIER

Fatima Said Issilam doit patienter jusqu'au 28 mai pour récupérer son nouvel immeuble

Alors qu'elle s'apprête à jubiler et lancer ses projets dans son nouvel immeuble sis à Hadoudja en face de l'hôpital El Maarouf qui a été mis aux enchères par une banque de la place, Fatima Said Issilam vient de recevoir une note du président de la Cour d'Appel. Nouveau rebondissement.

"C'est par jugement d'adjudication n°7/22 du 26 mars 2022, rendu par le Tribunal de Commerce de Moroni que je suis devenue propriétaire de l'immeuble, sis à Hadoudja en face de l'hôpital El Maarouf, suite à des poursuites judiciaires engagées par Exim Bank. Un immeuble que j'ai acheté dans une vente aux enchères organisée par Exim Bank, parmi trois soumissionnaires à l'audience. Le transfert de propriété de l'immeuble est devenu effectif, après que j'ai respecté dans les délais, les conditions requises dont le paiement du prix de l'immeuble, des frais de Greffe du Tribunal de Commerce et des droits d'enregistrement et de mutation de l'immeuble à mon nom auprès de la conservation foncière », lance d'emblée Fatima Said Issilam.

Pour des raisons humanitaires, la nouvelle propriété de l'immeuble n'a pas tout de suite pris possession

de sa maison. Elle a accordé par exploit d'huissier en date du 20 avril dernier, aux anciens propriétaires du premier étage un délai de 20 jours pour libérer son immeuble, en tenant compte du mois de ramadan. Elle s'est aussi rapprochée à trois reprises du commerçant qui occupe le rez-de-chaussée sans succès. Dans un premier temps, il s'agit d'obtenir à l'amiable, le contrat de la location le liant aux anciens propriétaires en sa qualité de propriétaire. Mais, le commerçant n'a pas voulu, en résistant avec des manœuvres dilatoires, c'est là qu'on lui a fait servir un exploit d'huissier réclamant ledit contrat.

Fatima Said Issilam annonce qu'elle a engagé à nouveau une négociation à l'amiable, en lui soumettant un projet de contrat de location pouvant justifier son maintien dans son immeuble. Mais, il n'a manifesté aucune ouverture, poursuivant ses manœuvres dilatoires. « Face à cette obstination, j'ai introduit, le 10 mai 2022, une requête auprès du président du Tribunal de Commerce, aux fins de nous convoquer et trouver une solution à l'amiable. Devant la juridiction, les anciens propriétaires ont opposé un refus catégorique à toute forme de discussion. A l'issue de cette rencontre, le Tribunal de Commerce a pris une ordonnance le 11 mai 22.



En vertu de cette ordonnance et des autres décisions rendues, l'huissier instrumentaire a procédé à leur expulsion, après avoir requis l'assistance de la force publique », indique-t-elle.

Et d'ajouter : « A ma grande surprise, les anciens propriétaires me servent, le dimanche 15 mai au matin, une assignation en référé d'appel de l'heure à l'heure, pour comparaître le lundi 16 mai devant la Cour d'Appel, à l'effet d'obtenir l'annulation des décisions de justice rendues par le Tribunal de Commerce et leur réinstallation dans mon immeuble, au motif qu'ils

« se trouvent sans domicile », s'étonne celle qui s'apprête à savourer sa nouvelle propriété.

Ses avocats montrent que leur cliente a passé toutes les procédures judiciaires pour y arriver. « Relativement à une vente aux enchères devant le Tribunal de Commerce, il n'y a ni appel ni pouvoir en cassation possible au regard du droit OHADA. Le seul recours recevable et prévu par le droit OHADA, est la demande en annulation du jugement d'adjudication devant le Tribunal de Commerce, au plus tard dans 15 jours qui suivent le prononcé du jugement. Ce délai

étant largement dépassé, tout recours est frappé de forclusion », indique Me Aticki Youssouf.

Ce dernier montre qu'ils sont conviés par la Cour d'Appel le 28 mai en présence d'Exim Bank celui qui a vendu l'immeuble à notre cliente. « Nous respectons et nous faisons confiance à notre justice, on est convaincu que notre client aura son droit qui n'est que son immeuble. Sachant qu'elle a acheté cet immeuble pour monter un projet de développement », souligne-t-il.

Nassuf Ben Amad

RELIGION

Uzuri wa dini a inauguré un madrassat à Mohéli

L'association Uzuri wa dini de Moussa Adam a procédé vendredi dernier à l'inauguration d'un madrassat au quartier Islamique à Fomboni. L'après-midi de cette même journée, l'association s'est rendu à Djando dans la ville de Wanani pour une cérémonie de pose de première pierre pour la construction d'une nouvelle école coranique. Les objectifs sont les

mêmes, faciliter l'apprentissage de la religion musulmane.

Le gouverneur de Mohéli Mohamed Said Fazul était présent vendredi dernier parmi d'autres personnalités politiques, religieuses et des notables pour la cérémonie inaugurale du Madrassat « Said Moilim Litahfidhi alcourani ». Un madrassat financé

par l'association Uzuri wa dini de Moussa Adam à hauteur de 20 millions de francs comoriens. Il s'agit d'une très grande salle d'apprentissage qui peut accueillir jusqu'à 150 élèves. C'est un Madrassat de madame Chafaou Anzizi qui a obtenu cette opportunité. Il comptabilise actuellement 90 élèves qui vont désormais apprendre dans un lieu répondant aux normes d'une école

digne de ce nom.

« Le choix d'apporter le soutien à cette école coranique n'est pas le fruit du hasard. Un élève d'ici est sorti vainqueur du concours de Uzuri wa dini effectué à la Grande Comore l'année dernière », rappelle madame Amina Oumouri, la secrétaire générale de cette association. « Une initiative de ce genre doit être saluée puisqu'une bonne éducation reste la base de tout développement », poursuit-elle.

Selon les responsables de l'association, ce geste est certes le premier mais ne sera pas le dernier à

Mohéli, car l'île est en retard en matière d'infrastructures coraniques. Une promesse tenue car dans l'après-midi de ce même jour, cette délégation est accueillie à Wanani chef lieu de la région de Djando pour une autre cérémonie. Celle de la pose de première pierre d'un nouveau Madrassat. Le bénéficiaire cette fois-ci, c'est foundi Kamari Attoumani pour un montant de 18 millions des francs comoriens.

Riwad



Inauguration Madrassat.

La Gazette des Comores
Fondateur et Directeur général
 Said Omar Allaoui
Directeur de la publication
 Elhad Said Omar
Rédacteur en chef
 Mohamed Youssouf
Secrétaire de rédaction
 Toufé Maecha
Rédaction
 A. Mmagaza
 M.I.M Abdou
 A.O. Yazid
 Andjouza Abouheir
 Nassuf Ben Amad

Kamal Gamal Abdou
 Nabil Jaffar
 Riwad
Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
 Mariama Mhoma
Documentation archiviste
 Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
 Mohamed Said Hassane
Impression
 Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45

FOOTBALL

Les œlacanthes attendus à Moroni ce vendredi

Dans le cadre des préparatifs pour le match comptant pour les éliminatoires de la CAN 2023 contre le Lesotho, La Gazette des Comores a rencontré le président de la FFC pour s'enquérir des dernières nouvelles.

À en croire le président de la fédération comorienne de football, les choses sont en bonne voie pour mettre dans les meilleures dispositions possibles les verts durant leurs deux matchs du mois de juin. Le 03 juin en effet, les œlacanthes vont s'opposer au Lesotho dans le cadre des éliminatoires de la CAN 2023 en Côte d'Ivoire. Rencontré au siège de la FFC, le président Saïd Ali nous a confié que le staff des œlacanthes est attendu ce jour à Moroni. « Kassim Abdallah, Djamel Bakar et Younes Zerdouk seront sur place dès aujourd'hui pour peaufiner les derniers préparatifs du match contre le Lesotho », annonce Saïd Ali Saïd Athoumane. Un match où les comoriens aimeraient avoir des nouveaux jeunes intégrer la liste de Zerdouk.

Les Yousouf Zaidou, Wesley Saïd, Warmed Omar sont tous les tablettes du nouveau sélectionneur. «

Plusieurs joueurs ont été convoqués, reste à savoir qui va répondre présent », répond le président de la FFC. C'est peut être ce qui fait que jusqu'à aujourd'hui la liste pour les deux matchs n'est pas encore connue. Ce qui est sur, c'est que la vieille garde des verts sera présente sauf blessure de dernière minute. Récemment honoré par l'UNFP pour son but contre Toulouse, Youssouf Mchangama sera bel est bien présent ainsi que les Ben Fardou, Chaker Alhadhur, Selemani, bref presque tout ceux qui étaient présents lors du dernier match contre l'Éthiopie.

Si le staff sera à Moroni dès ce mardi, les joueurs de leur côté arriveront certainement le vendredi 27 mai. La FFC veut faire de ce match du 03 juin, un moment de communion entre le public et l'équipe nationale. C'est pourquoi au niveau billetterie, les choses vont être faites pour qu'on puisse avoir le maximum de soutien dans le stade. « Pour le ticket d'entrée, ça sera des bracelets. Le prix d'entrée sera le moins cher possible pour permettre à nos supporters d'entrer massivement au stade », confie Saïd Ali.

Au cours de cette rencontre, le président de l'instance faîtière du football comorien est revenu sur la

participation des U20 au Festival International "Espoirs" de Toulon, communément appelé tournoi de Toulon. Avec onze autres équipes, les Comores vont participer pour la première fois à cette prestigieuse compétition qui regroupe des équipes nationales U20 venues de partout dans le monde au Sud de la France. La 48ème édition du tournoi Maurice Revelllo se déroulera du 29 mai au 12 juin, elle mettra en compétition des jeunes nés entre le 1er janvier 2001 au 31 décembre 2004. Pour cette première, l'équipe Comorienne ne sera composée que des joueurs évoluant dans l'hexagone. « En l'absence d'un championnat local de la catégorie, nous sommes obligés de prendre des joueurs qui évoluent en France », regrette le président de la FFC.

Mais à quelques choses malheur est bon, le président trouve un motif d'espoir dans cette situation. Dans la nouvelle approche de la FFC d'attirer le maximum de jeunes comoriens qui vivent en France à s'intéresser à l'équipe nationale, il est normal que cette catégorie serve de classe préparatoire pour les futurs joueurs de l'équipe A. C'est du moins ce que nous a confié le président. « On doit faire de cette catégorie, l'anti-chambre et une



Photo d'archive

usine de détection pour nos jeunes qui évoluent en France », dit-il. En ce qui concerne l'organisation, les organisateurs prennent en charge l'hébergement en pension complète, le transport local, la location des terrains d'entraînement. Par contre la FFC, prendra en charge les frais de transport pour l'ensemble de la délégation jusqu'à l'aéroport de Marseille Provence. Mise à part le coach Ahamada Djambae, la délégation comorienne sera conduite par Saïd Ali Abderemane "Djimy" membre du comité exécutif de la FFC. En principe, les deux hommes s'envoleront ce 26 mai pour l'hexagone.

Le président est revenu briève-

ment sur son élection en tant que vice président de la COSAFA. Composé de 14 fédérations, la COSAFA ambitionne de révolutionner le football de la région et le faire l'un des plus attractifs d'Afrique. « Du 12 au 13 juin prochain, nous avons notre première réunion à Johannesburg pour coopter 2 personnes afin qu'elles intègrent le comité exécutif. Ça sera aussi l'occasion de mettre en place les différentes commissions de la zone 6 de la CAF », conclut Saïd Ali Saïd Athoumane non sans un brin de fierté.

AS Badraoui

SANTÉ PUBLIQUE

L'OMS offre des équipements médicaux à la santé militaire

L'Organisation mondiale de la Santé a remis en présence de la première dame du pays et de la ministre de la santé un don d'équipements médicaux d'une valeur de 32.376.282 de nos francs via les fonds du connecteur ACT du ministère canadien des affaires étrangères au service de santé militaire. Ce don composé entre autres de matériels gynécologiques obstétriques est pour l'OMS, une reconnaissance envers l'engagement de l'armée comorienne dans la lutte contre la pandémie de Covid-19.

L'OMS a remis samedi 21 mai un lot d'équipements médicaux au Service santé militaire d'une valeur estimée à 32.376.282 de nos francs, soit 69.577 dollars via les fonds du connecteur ACT du ministère canadien des affaires étrangères. Cette donation composée de produits d'hygiène et de protection, de matériels gynécologiques obstétriques, panneaux solaires avec ces accessoires, un kit de vidéoconférence avec

ses accessoires, des kits d'hospitalisation, est pour l'OMS une reconnaissance envers l'engagement de l'armée comorienne dans la lutte contre la pandémie de Covid-19.

D'après le représentant de l'OMS Dr Diarra Abdoulaye, cette demande spécifique du Service de Santé Militaire provient d'abord de la première dame et la ministre de la santé en a fait son affaire et l'OMS a répondu favorablement. « L'OMS a fait don d'équipements et matériels médicaux d'une valeur de 32 376 282 Francs comoriens, soit 69 577 Dollars, au ministère de la santé pour équiper le service de santé militaire. Ces fonds proviennent du ministère canadien des affaires étrangères qui appuie l'OMS dans le cadre de la lutte contre la Covid-19 et le renforcement du système de santé », précise-t-il.

De son côté, le chargé de la défense Youssoufa Mohamed Ali a expliqué que ce don n'est pas une surprise. C'est une suite logique des actions et des activités du service de santé militaire. Et surtout de la contribution et

du rôle qu'il joue en matière de santé publique d'une façon générale. En effet, ce service enregistre 60.000 consultations par an dont 40.000 sont des civils. Il compte à peu près 50 accouchements par mois dont 50% des civils, depuis l'ouverture de la maternité, il y a 6 ans et sans décès. Il déploie également des médecins spécialistes dans les hôpitaux publics. « Je saisis cette occasion pour lancer un appel et vous demander une réelle assistance et un accompagnement constant à la montée en puissance du service de santé militaire et au souhait de diversifier les spécialités au sein de

ce corps de l'armée nationale qui, comme vous le savez, contribue pleinement à la santé de la population comorienne », sollicite-t-il, avant d'ajouter que « c'est dans cet optique que l'AND, à travers le service de santé militaire, œuvre pour développer le laboratoire médical, équiper le centre d'imagerie qui est en cours de construction, former le personnel pour l'entretien des matériels médicaux etc. ».

Quant à la ministre de la santé, elle soutient qu'à travers ce geste, il s'agit de soutenir les agents dynamiques qui se distinguent par leur

professionnalisme, leur amour du travail et qu'ils font chaque jour preuve d'un savoir faire qui honore le pays. « Par le travail magnifique que vous accomplissez, de l'accueil des malades à la qualité des soins que vous prodiguez, vous méritez notre attention, notre soutien et notre accompagnement. Connaissant votre valeur morale, je reste persuadée que vous saurez faire bon usage », conclut Loub Yakouti Attoumane.

Andjouza Abouheir



Remise de don Santé Militaire



CORPS DE LA PAIX AUX COMORES

APPEL D'OFFRES

Suivi des entretiens et réparations des installations de plomberie dans les bureaux et les résidences du Corps de la Paix aux Comores

Le Corps de la Paix Américain a l'intention d'offrir un contrat à prix ferme pour l'entretien et la réparation des installations de plomberie dans ses résidences et bureaux. Les fournisseurs intéressés doivent soumettre une proposition pour les services décrits dans cet appel d'offres.

Toutes les propositions doivent être reçues au plus tard le vendredi 17 Juin 2022, à 11h30. Les propositions, les demandes de visites des sites et toute autre question doivent être soumises par email : PCComoros@peacecorps.gov. Aucune soumission en retard ne sera acceptée.

FESTIVAL INTERNATIONAL DES MUSIQUES D'INFLUENCE TWARAB

Des soirées purement "Twarab"

Pari réussi pour l'Alliance Française de Moroni. La première édition du festival international des musiques d'influence Twarab a débuté le jeudi 19 et baissé le rideau le samedi 21 mai dernier. Un vrai succès car le public a passé des soirées traditionnelles et culturelles purement Twarab. Ce qui est aussi le but de ce festival qui consiste à redorer l'image du Twarab comorien.

Qui a imaginé un tel événement, pourtant c'est fait. Pari réussi pour l'Alliance Française de Moroni. La première édition du festival international des musiques d'influence Twarab est belle bien réussie. Trois soirées animées par Zanzibar (Taara Jazz, Uwaridi) et des autres îles de l'archipel (Komi de Maore, Soubi de Mwali et Saif el watoine Ndzuani) et les artistes de Ngazidja, Salim Ali Amir, Cheikh MC, Mi Sambeco ainsi, que de nombreux groupes de femmes ont donné du goût au Twarab.

Le grand musicien de la musique comorienne Salim Ali Amir et le groupe de Tanzanie (Taara Jazz) ont fait l'ouverture du festival le 19 mai à 18 heures dans la grande salle de l'Alliance



Festival Twarab à l'Alliance française

Française de Moroni. Après Mi Sambeco de Mitsamiouli a pris le relais dans le stade de basket, pour terminer la soirée. Le public avait l'impression de revivre les années de Péta et Chamssia Sagaf avec ce groupe.

Et le vendredi 20 mai, le festival s'est poursuivi avec l'autre groupe de

Tanzanie Uwaridi et l'orchestre d'Anjouan Sef El watoine. C'était aussi une soirée magique pour les spectateurs. Des performances remarquables au niveau des musiciens. Avec la chanson mythique "Chadia" de Sef El watoine, le public a volé les paroles sur la bouche du chanteur. La dernière soirée

du festival a été fermée par le rappeur Cheikh MC et Salim Ali Amir. Mais, avant cela il y a eu des chants traditionnels : Tari, mawumbio et débat animé par des femmes de Mayotte.

« C'est énorme ! C'était vraiment super ce festival. Depuis le premier jour, je n'ai pas raté une soi-

rée jusqu'à la fin. J'aurais aimé que ces genres d'événements soient organisés souvent dans le pays. Ça fait du bien de revoir ces groupes de musiciens et surtout d'écouter ces anciennes chansons. Pour moi ce festival a illuminé mes soirées. Aucun regret pour moi je salue l'initiative de l'Alliance française et je remercie les groupes qui ont participé », s'exprime avec joie Mohamed Ali.

Le directeur de l'AFC de Moroni tient à remercier son personnel et l'ensemble des participants de cette première édition du festival international des musiques d'influence Twarab. « Comme vous le savez, le but de cette édition est de redorer l'image du Twarab comorien. Je me permets de dire que ça était bien passé. On a vécu trois soirées remarquables, bien-sûr par la musique comorienne notamment le Twarab. Mais, également de la Tanzanie et les autres îles des Comores. Nous espérons pouvoir organiser la prochaine édition », avance Jean Rémy Guedon. Quant à Salim Ali Amir, il a remercié le promoteur de cet événement culturel exceptionnel, l'Alliance française.

Nassuf Ben Amad

COMMUNIQUE DU PARTI JUWA

19 mai 2018 – 19 mai 2022, quatre longues années se sont écoulées depuis que l'ancien Président Ahmed Abdallah Mohamed Sambi est arbitrairement détenu sans jugement. L'homme d'Etat qui a rendu de grands services à ce pays, l'uléma qui a sillonné sans relâche nos quatre îles pour prêcher l'islam et le père de famille, a passé quatre fêtes nationales, cinq ramadans, une dizaine de fêtes de l'ideen détention, privé de sa famille et des siens. Il a perdu des proches parents, sans jamais être autorisé, ne serait-ce que pour une heure de temps, d'aller se recueillir sur eux. Les médecins ne cessent d'alerter sur la dégradation de son état de santé. Alors qu'il ne bénéficie même pas de la simple humanité qui lui permettrait d'aller se faire soigner. Pourtant, il n'est pas homme à s'en fuir. On en veut pour preuve que, alors qu'il était à l'étranger, il est rentré au pays, de son propre chef, pour défendre son honneur et sa réputation suite aux rumeurs qui circulaient le mettant insidieusement en cause.

D'abord mis en résidence surveillée sur une simple note du

secrétaire général du Ministère de l'Intérieur, puis inculpé et en placé en détention provisoire le 20 août 2018, l'ancien Président aurait dû, légalement, être libéré depuis le 20 avril 2019, en attendant la suite de la procédure.

Des caciques du pouvoir évoquent la loi n°13-015/AU du 26 décembre 2013, relative à la transparence des activités publiques, économiques, financières et sociales pour tenter de justifier cette détention arbitrairement longue. Or, de nombreux juristes ont largement et clairement balayé cet argument. D'abord cette loi a inopportunité été évoquée dans un réquisitoire supplétif en date du 11 février 2019 sans qu'aucun fait nouveau ne soit intervenu. De plus, elle est devenue inopérante du fait du décret n°16-228/PR du 8 septembre 2016 abrogeant les dispositions relatives la Commission Nationale de Prévention et de Lutte contre la Corruption (CNPLC) son organe exécutif. Enfin, si tout ceci ne suffisait pas, les juristes ont souligné le caractère non rétroactif de la loi pénale. Quand bien même cette loi de 2013 promulguée

2014 serait opérante, elle ne saurait être appliquée à des soi-disant faits remontant à 2008.

Interrogé, par des médias étrangers, sur le cas de l'ancien Président Sambi, le Président Azali ne cesse de pointer du doigt la justice comorienne qu'il accuse de lenteur. En effet, depuis avril 2019, l'ancien Président Sambi n'a plus été convoqué par le juge d'instruction. D'ailleurs, le 20 mars 2020, le juge d'instruction a produit une « ordonnance de soit-communié aux fins de règlement définitif » (Réf. 1029/RP/19) annonçant ainsi la fin de l'instruction. Or, à ce jour, plus de deux ans après, en aucun moment, les conseils de l'ancien Président n'en ont été notifiés par le parquet. Enfin, pourquoi l'ordonnance, n°1025/RP/18 du 2 janvier 2020 du juge d'instruction, autorisant l'ancien Président à se rendre à l'étranger pour des soins médicaux n'a jamais été exécutée ? De sérieux doutes peuvent légitimement être soulevés s'agissant de l'indépendance de cette justice.

Depuis quelques jours des médias

ne cessent d'annoncer un prochain procès. Pour juger de quels délits ? Avec quelles preuves ? Depuis fin 2017, date de parution du controversé rapport parlementaire, si des preuves tangibles de détournement de deniers publics existaient, il y a bien longtemps qu'elles auraient été étalées sur la place publique. Pour le moment, on n'entend que des accusations et des supputations. La justice comorienne va-t-elle condamner un innocent pour satisfaire des manigances politiques ?

Il est devenu clair que la très longue détention de l'ancien Président Sambi est plus politique que judiciaire. Au risque de créer un dangereux précédent, il est plus que temps de libérer l'ancien Président Sambi. Il y va de la morale, de la justice, de la paix et du vivre ensemble des comoriens.

Fait à Moroni, le 19 mai 2022

**Pour le Bureau Exécutif,
le Secrétaire Général,
M. Hassane El Barwane**